

**Séance plénière  
du conseil général du 14 décembre 2015 à 19h30  
à l'aula du CO de la Tuilerie**

**Pour le conseil général :** Présents : 27 conseillers sur 30, sont excusés Frossard Diane, Farquet François et Richard Laura.

**Pour le conseil municipal :** Présents : 9 conseillers sur 10, dont le président, M. Damien Revaz ainsi que le secrétaire communal, M. Alain Vignon et le responsable des finances, Yanick EsBorrat. Est excusé Pierre-Yves Robatel.

Le président du Conseil général, M. Damien Coutaz ouvre cette séance du Conseil général à 19h10 et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

La secrétaire, Nidea Henriques, procède à l'appel nominal.

**27 conseillers généraux sont présents.**

Avec 27 conseillers généraux présents, les délibérations peuvent commencer conformément au règlement.

**1. Approbation du PV de la séance du 16 juin 2015**

Frédéric Rey-Bellet demande une précision sur le point 5 concernant les travaux de la maison Duc. Les travaux commenceront bien fin 2015 et non fin 2016 comme indiqué sur le PV de la séance précédente.

Le nom de *Rossier Frei* Viviane doit être corrigé au point 3 du PV du mois de juin.

Le PV est ensuite accepté à l'unanimité.

**2. Autorisation de vente du bâtiment Simplon 5**

Damien Coutaz donne la parole à la municipalité :

Toutes les informations relatives à la vente du bâtiment peuvent être consultées en ligne ou dans le message reçu par courrier.

Le bâtiment a été acquis en 2000. La commune propose de s'en séparer auprès d'une personne privée.

Ce choix résulte principalement du déménagement du CMS le 1<sup>er</sup> juillet de l'année prochaine. Ce bâtiment n'aura plus aucune vocation publique puisque le CMS était la seule occupation publique du bâtiment. Les locaux actuels du CMS seront transformés en appartements.

La deuxième raison de ce choix concerne le coût des travaux de rénovation à entreprendre. Il

aurait fallu transformer les locaux commerciaux occupés par le CMS et un des quatre appartements doit être refait.

Le prix de vente en fait une affaire intéressante pour les finances communales.

Une précision est donnée concernant des études qui ont été faites sur ce bâtiment pour agrandir l'hôtel de la Dent du Midi : un architecte a été mandaté, mais la conclusion de l'étude écarte cette option.

Le président reste à disposition pour d'éventuels compléments.

Damien Coutaz donne ensuite la parole aux chefs de groupe :

L'ADG : En période de « vaches maigres », l'entrée en caisse de plus d'un million et demi ne serait pas anodine et plutôt réjouissante. Mais le souci se situe essentiellement dans ce qui va advenir des locataires de l'immeuble. L'ADG espère que la commune ne remettra pas l'immeuble à des spéculateurs. **L'ADG accepte l'entrée en matière.**

LE PDC : En préambule, Laurent Rey ouvre une parenthèse concernant la réception d'une série de documents 2 jours ouvrables avant la séance de ce soir. Ils n'ont donc pas pu être utilisés pour la préparation de la séance de groupe. Il demande que les documents soient envoyés au moins 10 jours ouvrables avant les séances du conseil général.

Concernant le point de l'ordre du jour, le prix de rachat est intéressant, ce qui permet à la commune une belle opération financière. **Le PDC accepte l'entrée en matière.**

Le PLR : Faire une affaire commerciale par les temps qui courent n'est pas une évidence. La vente est une opportunité à saisir. **Le groupe PLR entre donc en matière.**

- Damien Revaz revient sur la parenthèse de Laurent Rey qui est totalement justifiée. Il s'excuse pour ce retard. Les documents étaient déjà en ligne. Un progrès dans la communication des informations sera fait. Il faudra donc clarifier, avec le bureau, la procédure de mise en ligne des documents.

Concernant les deux locataires des appartements concernés par la vente : Le futur acquéreur du bâtiment a promis de garder les contrats de baux existants et de ne pas augmenter les loyers.

- Lucien Steiner ne comprend pas la raison de la vente du bâtiment alors que d'autres bâtiments communaux non utilisés pour le bien public seraient à vendre en priorité et pourquoi ne pas rénover Simplon 5. Il y a là un emplacement stratégique du bâtiment près des écoles et des commodités. Il pense notamment au bâtiment qui abrite le cercle des loisirs.

Damien Revaz répond que des réaménagements ont été repensés, mais à l'heure actuelle la commune ne dispose pas de locaux adéquats. De plus, il n'y a pas d'accès aux personnes à mobilité réduite dans le bâtiment Simplon 5, ni d'ascenseur. Ce dernier ne peut d'ailleurs pas être « ajouté » au bâtiment.

Damien Coutaz passe au vote :

**Ceux qui donnent l'autorisation de vente du bâtiment Simplon 5:**

1 abstention  
1 NON  
24 OUI

Directement impliquée, Anita Charrière a préféré s'abstenir du vote.

**3. Budget 2016**

Damien Revaz présente le budget 2016 :

Le budget 2016 est relativement difficile, le résultat des comptes et de la marge d'autofinancement constituent un moindre mal dans les circonstances actuelles.

- Les comptes de fonctionnement (cf. documents disponibles en ligne)

Le déficit est dû à trois facteurs :

1. Il y a eu des changements des lois fiscales en 2012 qui ont abouti à une décision de nouveaux abattements. L'allégement aurait dû être compensé par l'augmentation du nombre des recettes (nombre de contribuables et augmentation des revenus), mais ce n'est pas le cas aujourd'hui.
2. L'augmentation des charges du domaine social avec le décret du 16 décembre 2014 introduit de nouveaux reports de charges sur les finances communales. On remarque aussi des augmentations de frais de curatelle mis à la charge des communes. C'est quelque chose de nouveau, car ce sont des cas de plus en plus fréquents et des cas de plus en plus lourds.
3. Le financement des régimes sociaux et d'insertion socioprofessionnelle.

A cela s'ajoute les amortissements importants avec le nouveau CO et l'Avenue d'Agaune. Le message présenté en novembre 2013 au Conseil général prévoyait un déficit de 500'000 CHF auquel s'ajoutaient les parts du nouveau CO. Les prévisions ne sont donc pas loin de la planification de l'époque.

Les amortissements vont diminuer tout au long des prochaines années.

La réserve au bilan est actuellement suffisante et le patrimoine financier est sous-évalué. La situation financière est saine et permet de supporter les dépenses faites ces dernières années.

La marge d'autofinancement est de 1'184'863 CHF. Des efforts seront faits pour atteindre une marche d'autofinancement de 1'500'000 CHF.

Contrairement aux autres années où le conseil communal proposait des nouveautés, rien ne va changer dans les comptes de fonctionnement. Il y aura cependant des restrictions budgétaires réalisées tout au long du budget. Il y a aussi une légère augmentation des recettes, notamment concernant les entrées de la piscine et certains émoluments qui ont été majorés. Ces détails accumulés permettent d'améliorer la situation financière.

La fiscalité reste à 1,25 et à une indexation de 160 %. On maintient donc le même taux fiscal pour l'année prochaine.

- Comptes d'investissements :

Le décompte final du nouveau CO ne pourra pas être clos en 2015.

On arrive à des investissements à hauteur de ce que permet la marge d'autofinancement.

Les principaux investissements sont :

- Les écoles primaires : avec un assainissement des fenêtres du groupe scolaire 2 et une étude sismique. (3'000'000 CHF sont prévus sur 6 ans.)
- Le service du feu avec un investissement de l'ordre de 2,2 mio dont 1,5 pour la commune de St-Maurice. Le montant sera subventionné à hauteur de 43%.  
Un dossier complet sera présenté en 2016. Par soucis de transparence, cet élément a été intégré au budget 2016. Le dossier sera soumis au Conseil général en mars 2016.
- Le chemin de la Tuilerie :  
230'000 CHF pour les travaux de génie civil, 240'000 CHF pour l'épuration des eaux, 100'000 CHF pour l'électricité, 70'000 CHF pour l'eau potable.  
Pour un total de 670'000 CHF.

Jusqu'à ce jour le patrimoine financier de la commune a très bien été géré. Notre but est de continuer dans cette ligne-là.

Différents objets ont été transférés au patrimoine financier :

- Des parcelles en zone d'intérêt général.
- Source du Martolet qui ne sert pas au système d'alimentation en eau potable de la commune. Elle a un potentiel financier qui permettrait de la commercialiser.
- Pour les bâtiments communaux, une réflexion sera faite sur la réaffectation de la maison de Commune de Mex.
- Le bâtiment de Lavigerie.
- La Tuilerie
- La Grotte aux Fées, les investissements effectués permettent une meilleure rentabilité..
- Le campus du Scex

Damien Revaz reste à disposition pour des compléments d'information.

Damien Coutaz passe ensuite la parole au président de la commission de gestion, Dominique Robyr :

Le message de la CoGest est une alerte par rapport à l'endettement. Il prive notre collectivité de la liberté d'investissement et aura pour conséquence une limitation des prestations, voire une hausse du taux d'imposition. Il semble que le message ait été entendu suite au discours du président de commune.

**La CoGest propose d'accepter le budget tel que présenté par 6 voix favorables et 3 abstentions et de maintenir le taux d'imposition à 1,25 % et le taux d'indexation à 160%.**

La parole est donnée aux chefs de groupe :

- L'ADG : Nous payons aujourd'hui, peut-être, notre manque de vision de la société du futur. Aujourd'hui on paye les effets des cadeaux fiscaux décidés par le Grand Conseil en 2012. Il est une rubrique dépourvu de budget dans tous les chapitres excepté un, il s'agit des frais de formation. Nous espérons que les employés qui le désirent, puissent accéder aux cours nécessaires à l'amélioration de leur travail. **L'ADG, accepte l'entrée en matière** et se permettra de proposer une modification.
- Le PLR : Deux mots sont ressortis durant la préparation de cette séance, amortissement et baisse fiscale. Une impression de manque de vision à moyen et long terme en contradiction avec l'adage « gouverner c'est prévoir ». Un travail difficile, bravo au Conseil communal et à la CoGest. **Le PLR accepte l'entrée en matière.**
- Le PDC : Pour la troisième année consécutive, le budget sera dans les chiffres rouges et préoccupe le PDC. Il s'interroge sur la vision à moyen et long terme de la gestion des finances communales. Le PDC salue les efforts de diminution de dépenses dans les différents dicastères communaux qui permettent une économie de 400'000 CHF. **Le PDC accepte l'entrée en matière.**

Damien Coutaz passe en revue chapitre par chapitre le budget 2016 :

- Véronique Chételat Maye demande quel est le montant attribué à la formation au poste 029 329 00 destiné au souper du personnel et frais de formation. Dans toutes les autres rubriques, le poste formation est à 0 CHF.

Damien Revaz répond qu'il est difficile de donner un montant, car il ne sait pas quelles formations seront suivies l'année prochaine. La commune n'a jamais refusé de formation à du personnel communal. La commune finance les formations liées aux postes occupés (frais de cours et déplacements). La commune a dépensé environ 5'000 CHF en 2015. Certaines années les montants ont été plus importants, ce sont des cas isolés.

Enseignement et formation :

- Véronique Chételat Maye : Au poste 210 301 07 (patrouilleurs scolaires), on constate

une diminution de 3'000 CHF, comment allons-nous réduire les frais de ce poste ? (patrouilleurs scolaires) On espère que ce n'est pas en diminuant les défraiements.

Damien Revaz répond que cette diminution est due à des frais extraordinaires en 2014 pour une sécurité supplémentaire pendant le chantier du nouveau CO. Il n'y a donc pas de diminution.

Pourquoi le poste 220 361 00 concernant la part communale pour la prise en charge des institutions spécialisées baisse autant. (page 34.) Cela est-il dû à l'intégration d'un plus grand nombre de cas à l'école ?

Damien Revaz répond que cela est lié au nombre de personnes en institution. Certaines ont peut-être terminé leur scolarité obligatoire.

#### Culture, Loisir et Culte :

Au poste 349 365 03, l'ADG est déçue de voir que le conseil municipal décide de ne plus participer au concept Valais Roule. Après le 1500<sup>ème</sup>, il est important que la cité reste active et dynamique et qu'elle soit le point de départ ou d'arrivée d'une balade à vélo. Un travail de publicité pourrait être fait à l'extérieur. L'ADG propose de garder ce concept qui est de 15'000 CHF et de le budgétiser.

Damien Revaz répond qu'il s'agit d'une mesure prise par rapport à la fréquentation peu nombreuse du concept.

Les points en-dessous de 20'000 CHF ne peuvent normalement pas être amendés mais Damien Revaz accepte qu'on vote la proposition..

Damien Coutaz passe au vote :

#### **Ceux qui souhaitent remettre ces 15'000 CHF au budget 2016 lèvent la main :**

2 abstentions, 3 favorables et 22 contres.

**Cette rubrique est maintenue à 0 CHF.**

#### Prévoyance sociale :

- Véronique Chételat Maye : Au poste 541 436, on prévoit 40'000 CHF de plus que l'année précédente, les parents participent-ils plus aux frais de crèche ?

Raphaël Crittin répond que les tarifs ont été revus et augmentés. Les tranches ont été divisées en deux en ce qui concerne les revenus imposables. Ce qui permet d'être plus juste. On a également une augmentation des revenus, mais aussi de la fréquentation.

Damien souligne que l'augmentation concerne les tarifs dont les contrats ont été signés au mois de juin 2015 et qui sont déjà rentrés en vigueur. Le budget 2016 a donc été

établi sur les tarifs actuels. Il n'y a donc pas d'augmentation.

Damien Coutaz passe au vote global du budget :

**Ceux qui acceptent le budget 2016 tel que présenté :**

5 abstentions, 2 refus, 20 favorables

**Le budget 2016 est accepté.**

**4. Règlement de Police intercommunal du Salentin**

Gladys Siegfried prend la parole :

La fusion nécessite d'adopter un nouveau règlement approuvé par les nouvelles autorités communales et la création du corps municipal du Salentin nécessite un règlement applicable sur le territoire des six communes membres de cette police.

Les membres de la commission sont les représentants élus des six Communes membres. Chacun a voulu défendre les acquis de sa commune.

Les principales nouveautés :

- les membres de la police seront nommés par le Conseil municipal de St-Maurice, ils seront soumis au règlement communal et un préavis sera donné par la commission. Leurs tâches figurent dans un cahier des charges approuvé par la commission des règlements de police.

- La vidéo surveillance, article 52. Le Conseil municipal est en charge de la mise en place, de l'exploitation et du traitement des données. Qui a accès à ces données ? Les membres de la police intercommunale, les membres du corps judiciaire et du ministère public ou encore un membre du personnel assermenté. Les données sont exploitées à des fins de poursuite ou d'infractions pénales. On ne peut surveiller que le domaine public et des panneaux doivent indiquer les zones surveillées. La sauvegarde des données sera de 96 heures max. Chaque année, les conditions de vidéo surveillance seront réexaminées.

-L'exercice ou les essais d'armes à feu en dehors de stand de tirs sont interdits.

La commission a visé l'unification des règles pour que les communes puissent être sous la juridiction de la police sans frontières communales.

Un règlement complet et harmonieux a été trouvé.

Jan Schönbächler, secrétaire de la commission ad hoc prend la parole :

Le règlement de la police a été transmis le 10 novembre à la commission qui s'est réunie le 19 novembre. Toute modification demandée imposerait que le règlement repasse devant l'ensemble des 6 communes. La base du règlement était celui de St-Maurice, il y a peu de changements dont le principal concerne la pose de caméras de surveillance.

Il y a une faute dans le rapport pour les horaires du passage de la tondeuse qui est de 8h à 18h le samedi et non pas 7heures. Le jour de la St-Maurice sera désormais férié.

Il n'y a eu qu'une seule interrogation de la commission par rapport à l'article 37.4, p.8 : la prolongation des horaires d'ouverture de cafés ou restaurants tout un été. Il espère qu'elle ne serait pas considérée comme « occasionnelle ».

**La commission ad hoc recommande, à l'unanimité de ses 5 membres, d'accepter le règlement tel que présenté.**

Entrées en matière :

L'ADG : L'ADG regrette le travail peu approfondi de la commission ad hoc. Elle se permettra donc de poser certaines questions à la lecture du document. Le seul thème qui a vraiment été débattu au sein du groupe fut la vidéo surveillance. Pourrions-nous exiger que le Conseil général ait le dernier mot sur la pose des caméras ? N'est-t-il pas suffisant que seuls les membres de la police soient autorisés à regarder les images ? **L'ADG accepte l'entrée en matière.**

Le PLR : le règlement de police fait partie du quotidien de chacun. Il est à la fois intéressant et compliqué de trouver un compromis entre 6 communes. Le nouveau règlement inclus modernisme tout en respectant la vie privée. **Le PLR accepte l'entrée en matière.**

Le PDC : Le projet répond aux attentes des Agaunois. **Le PDC accepte l'entrée en matière.**

Damien Coutaz passe en revue le règlement chapitre par chapitre :

-Véronique Chételat Maye :

Disposition générale : Elle souligne une faute d'orthographe à l'art. 9 al 2 « ...personne surprisE en délit de ... » puis art.11 al.1 « manque de respect à l'égard des autorités et de leurS représentants. »

Ordre public et mœurs : Question sur Art 13 al 4 Est-ce vraiment l'exploitant qui pourrait dire que quelqu'un soit frappé d'interdiction de manière indéterminée ? Gladys répond en soulignant une certaine souplesse au niveau de l'article.

Damien Revaz confirme que ce point est traité sur la loi sur la restauration : le tenancier a le pouvoir d'exclure des personnes de son établissement. Mais ne peut pas

confirmer que ce soit de manière déterminée ou indéterminée.

- Dominique Robyr intervient pour l'art 23. Concernant l'utilisation des containers à verre dans les zones d'habitation. Il n'est pas spécifié que cela est interdit lors des jours fériés et les dimanches.

Gladys assure que cela sera corrigé lors de la rédaction finale du règlement.

Véronique demande si, concernant l'art 24, les manifestations sont toujours sujettes à annonce et autorisation ou non ?

Gladys répond que, par exemple, seules les manifestations spécifiques qui annonceraient des nuisances sonores avec des haut-parleurs devraient faire l'objet d'une autorisation. Les autres manifestations sont seulement annoncées.

- Frédéric Rey-Bellet : Il revient sur la question soulevée par la commission ad hoc concernant l'autorisation d'ouverture prolongée des cafés et bistrot de 24 heures.

Gladys répond que le Conseil délivre les autorisations et qu'il s'agirait donc d'une ouverture prolongée exceptionnelle.

Frédéric demande ensuite si il est dans l'intention d'écrire une annexe sur l'ouverture prolongée jusqu'à 1 heure le vendredi et le samedi et de conserver ses horaires.

Damien répond alors que chaque année le Conseil municipal adopte une directive pour l'heure d'ouverture des établissements publics, y compris les horaires de terrasses.

(00h00 le week-end et 22h00 la semaine)

Autre remarque concernant art.39 al.3 : les espaces gérés par les associations sportives etc. Y a-t-il un intérêt de demander des autorisations lors de l'organisation de soirées dans les espaces d'une société dont l'ouverture est exclusivement réservée aux membres ?

Gladys répond que cela concerne des événements extérieurs. L'intérêt d'une telle autorisation serait le tapage nocturne.

- Pour l'art 52 al. 4 Véronique demande pourquoi des membres assermentés du Conseil communal pourraient accéder à des vidéos de caméras de surveillance et qui seraient ces membres dans notre commune ?

Gladys répond par le cas de Vernayaz où un membre du Conseil communal est assermenté pour voir ces vidéos, car il n'y avait pas assez de monde contrairement à St-Maurice.

Pour l'art 53, al.2 on peut lire un problème de formulation : il manque des mots et de la ponctuation.

Gladys Siegfried confirme l'erreur. On corrigera « dans les lieux où la commune est compétente en matière de publicité... » la dernière partie de la phrase sera supprimée puisqu'elle correspond à un autre article supprimé.

Pour l'art 58 al. 1 *circulation hors des routes et chemins signalés* : On ne comprend pas quelles sont les sanctions prévues par le règlement.

Gladys répond que les sanctions se rapportent aux pénalités de l'art 82. Un autre règlement plus précis sera présenté pour compléter celui-là.

- Frédéric Rey-Bellet Art 53, al 1 : Au niveau de la commune a-t-on des emplacements aménagés pour la pose d'affiches ?

Gladys dit qu'il y a une tolérance au niveau de l'affichage surtout en période électorale tant qu'il n'y a pas de gêne au niveau de la signalétique et de la circulation publique.

Anita demande quand le règlement doit entrer en vigueur.

Gladys explique que le règlement doit être validé par toutes les assemblées primaires, puis sera envoyé au canton et il pourra ensuite entrer en vigueur.

- Pour l'intitulé de l'art. 69, Véronique Chételat Maye souligne une faute d'orthographe : Il faut ajouter -S à « cadavreS ».

Le règlement n'a pas fait l'objet d'amendement. Normalement l'approbation d'un règlement se fait en deux lectures. Damien Coutaz propose de le faire en une seule lecture.

Damien Coutaz procède au vote :

**Ceux qui sont pour l'acceptation en une seule lecture du règlement:**

Accepté à l'unanimité

**Ceux qui approuvent le règlement intercommunal de police:**

Approuvé à l'unanimité

**5. Postulat relatif aux horaires de la piscine**

Damien donne la parole à la municipalité :

Gladys Siegfried :

Le lundi restera fermé pour les nettoyages obligatoires. Plusieurs heures supplémentaires ont été ajoutées sur l'ensemble de la semaine. L'équipe de la piscine propose d'ouvrir le 22 et le 23 décembre et d'ouvrir du 26 au 30 décembre et le dimanche, la piscine sera ouverte jusqu'à 14 heures.

Les horaires entreront en vigueur au premier janvier 2016.

*(Les horaires sont disponibles sur le site de la commune)*

Le point sera fait avec des statistiques de la billetterie dans un deuxième temps.

- Dominique Robyr, premier signataire de l'interpellation prend la parole :  
Il remercie Gladys d'avoir pris en compte leur demande et retire le postulat.  
Il demande s'il est possible d'avoir les statistiques de la piscine et si un flyer sera envoyé pour annoncer les horaires étendus fin janvier.

Gladys confirme la publicité prévue fin janvier avec les nouveaux horaires et de nouveaux cours. Les nouveaux horaires des vacances de Noël sont déjà en ligne.

## **6. Interpellation « service civil »**

Le dépositaire, Frédéric Rey-Bellet prend la parole :

La réponse positive du Conseil municipal a déjà été reçue.

Il demandait d'ouvrir une ou plusieurs places pour des civilistes régulièrement.

Il estime le service civil digne de respect et les civilistes aigaunois mériteraient qu'ils puissent se rendre utiles dans la région. Il se permet juste une doléance encore sur la limite de temps à l'engagement. A l'heure actuelle, il y a des règlements de temps minimum d'affectation. Il demande de ne pas mettre de limite de temps à l'engagement car une limite est très contraignante, notamment pour les étudiants.

Damien Revaz répond favorablement à sa demande.

- Mireille Brouchoud se pose la question de savoir quelle image la commune va donner, face à l'armée, en facilitant la place de civilistes et quelle image on va donner aux jeunes qui décident de faire le service militaire. Le service civil est un choix qui doit être assumé par le jeune lui-même.

## **7. Tour d'horizon**

Cf. documents disponibles en ligne

Damien commence par remercier le Conseil général d'avoir accepté le budget 2016.

Il aborde les points suivants :

- Interpellation sur les collaborations intercommunales

- Interpellation des parkings communaux, un projet est à l'étude.
- Taxe d'élimination des déchets : la taxe au poids est plus économique au niveau de la récolte des déchets. La commission prépare une proposition à l'intention du Conseil communal.
- Égouts de Mex, travaux terminés.
- Les engagements : Nouveau chef des finances qui commencera au 1<sup>er</sup> février 2016 ainsi qu' un délégué touristique et culturel dont la nomination est en cours de finalisation. M. Madère a été nommé au remplacement du chef de poste de police.
- Comptes du nouveau CO, bénéfice de 100'000CHF au terme de la première année d'exercice.
- Tuilerie, travaux terminés sur l'aile Nord et presque finis dans l'aile sud. Réfection sur le bâtiment central.
- Les travaux des deux étages inférieurs pour la police de sureté dans le bâtiment de Lavigerie vont bon train. Ils seront terminés le 29 février. Un parking souterrain de 10 places est à venir. Réalisé dans le cadre du premier crédit sollicité.
- Bâtiment Duc : Les travaux commenceront en début 2016. Respect des engagements financiers. Crédit hypothécaire inférieur à ce qui avait été imaginé.
- Bilan du Jubilé des 1500 ans : Nous avons eu la chance de vivre cet événement. 42'000 visiteurs etc. La fête *Lumina* a permis de réunir beaucoup de visiteurs et de jouir d'une bonne visibilité dans la presse et apporter une image positive à notre ville.

Enfin, Le président de commune souhaite de bonnes fêtes aux personnes présentes et une bonne année 2016.

## 8. Divers

- Evelyne Saillen : serait-il envisageable de mettre une main courante sur les escaliers de la piscine qui descendent direction route cantonale.

Philippe Dubois dit que ça va être discuté.

Puis elle demande si il est possible de rendre plus visible les barres en fer qui se trouvent sur les parcs de l'avenue d'Agaune.

Claude-Yvan Marcoz répond que des cônes de signalisation vont être installés, notamment pendant les manifestations pour les signaler.

Concernant le bus qui ne roule plus que sur réservation, y a t il de l'information qui est mise en place ?

Damien Revaz : La commune n'est pas impliquée dans la décision des cars postaux.

- Patrick Genoud : En sortant de festivités du jubilé, il demande si les différents acteurs

se sont retrouvés pour un bilan et que pense-t-on faire pour continuer dans ce dynamisme ?

Damien Revaz : les responsables se sont réunis pour le jubilé. Ils vont se réunir à nouveau. Au niveau touristique, tout est sous contrôle et il y a une volonté de continuer sur cette lancée.

- Raoul Panchard revient sur la salle du Roxy : A-t-elle un avenir ? Enormément de tables sont endommagées. Une remise en état est-elle prévue ?

Damien Revaz répond que la salle appartient à la société de développement, ils étudient la possibilité de raser le bâtiment. La décision sera prise en 2016.

- Mireille Brouchoud demande si le parking souterrain de Lavigerie sera près du bâtiment prêt à tomber et où en est ce bâtiment.

Patrick Barman répond que le parking sera en retrait de ce bâtiment-là.

Damien Revaz revient sur une procédure civile qui est en cours, nous sommes à la deuxième expertise pour estimer la valeur du bâtiment abîmé.

- Jan Schönbacher : Concernant le chemin des Iles, la circulation va-t-elle être fermée ?

Gladys répond que c'est un dossier en cours. Il y a beaucoup d'opposition pour fermer ce tronçon.

- Le bureau pose la question des vitesses excessives sur la Route des Cases.

Gladys répond que des mesures ont été prises avec un radar préventif. Un radar répressif sera placé de manière ponctuelle.

Dominique Robyr rebondit sur le radar préventif qui ne semble pas être calé correctement en comparaison avec le radar de Massongex.

Gladys dit que des mesures seront reprises.

Damien Coutaz clôt la séance à 21h25 et invite le conseil à partager un vin chaud à la Dent du Midi.

Le président du conseil général

Damien Coutaz



La secrétaire

Nidea Henriques

